

**Demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile**

Une telle autorisation n'est pas automatique, il s'agit d'une décision du ressort du canton débiteur (*cf. notice jointe*).

Ce formulaire doit être rempli et daté : **Point 1** : par le candidat **Point 2** : par le canton débiteur

Le genre masculin est utilisé comme générique à seule fin d'alléger le texte.

**1. Demande du candidat**

Toutes les rubriques de ce point 1. doivent être remplies.

N° assuré AVS :
(13 chiffres)



NOM (en majuscules) :

Né le :

Prénom :

Sexe : masculin féminin

Rue :

Tél. ou Natel :



NP, Localité : Canton :

E-mail :



Origine (CH : canton – Etranger : pays) :

Langue maternelle :

NOM(S) et prénom(s) des parents (ou du dernier détenteur de l'autorité parentale) :

Adresse : identique à celle du candidat oui non
si non :

Nom et lieu de l'école souhaitée : Canton :

Je désire acquérir la formation suivante (appellation officielle) :

Filière (domaine) : Spécialisation :

Orientation :

sous forme de :

- Ecole supérieure en emploi (ES EE)
 Ecole supérieure à plein temps (ES PT)

Durée de la formation : Début : Fin :
(en nombre d'années) (mois, année) (mois, année)

Date : Signature du candidat :

Annexes obligatoires à joindre par le candidat :

Un formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur (avec la ou les annexes exigées).

Remarques :

Les finances d'écologie, les taxes d'écologie ou les taxes scolaires, facturées le cas échéant par l'école selon ses règles, sont à la charge de l'élève ou de son représentant légal (au cas où le canton débiteur est celui de l'un ou des parents). Dès la préinscription dans une école, le candidat doit remplir, dater, signer ce formulaire et le transmettre pour traitement dans les plus brefs délais au canton débiteur.

2. Autorisation du canton débiteur

L'autorité soussignée autorise le candidat à suivre la formation envisagée et s'engage à participer aux frais d'enseignement en versant les contributions intercantionales semestrielles AESS.

Timbre :

Lieu et date : Signature du canton débiteur :

Distribution : Original : canton débiteur
Copies : candidat école service cantonal de l'école

Base légale : AESS (Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées du 27 août 1998)

Demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile

Notice pour un candidat souhaitant suivre une formation hors canton de domicile

Canton de domicile = canton débiteur

- 1) Dans le langage courant, le « canton de domicile » est le canton dans lequel on habite.
- 2) Dans le langage des conventions et des procédures intercantionales, le « canton de domicile » est le canton qui va payer la part cantonale de la formation (intitulée contribution intercantonale).
Dès qu'il est déterminé, il est intitulé « canton débiteur », ce qui signifie canton payeur et surtout canton décideur.
- 3) Le canton débiteur est déterminé au moyen du « Formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur ». Ce dernier constitue une annexe au présent formulaire.

Adresses des cantons de domicile / cantons débiteurs pour l'envoi du formulaire

BE	OSP - Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan
FR	<u>pour domaines de la santé, du social, de l'éducation, des arts, des arts appliqués, de la technique et de la gestion</u> Direction de l'instruction publique de la culture et du sport SG-DICS/finances et équipements Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg <u>pour domaines de l'industrie alimentaire et des métiers de la terre</u> IAG - Institut agricole de Grangeneuve Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux
GE	<u>si formation en mode e.p.t. (école à plein temps) :</u> DGESII - Direction générale de l'enseignement secondaire II Chemin de l'Echo 5A, 1213 Onex Genève <u>si formation en mode dual :</u> OFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, Rue Prévost-Martin 6, CP 192, 1211 Genève 4
JU	SFO - Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire Rue du 24-septembre 2, 2800 Delémont
NE	SFPO - Service des formations postobligatoires et de l'orientation Espacité 1, CP 2083, 2302 La Chaux-de-Fonds
VS	SHE - Service des Hautes écoles Rue de Conthey 19, CP 478, 1951 Sion
VD	DGEP - Direction générale de l'enseignement postobligatoire Rue St-Martin 24, 1014 Lausanne